

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00034 Numéro SIREN : 323 923 110 Nom ou dénomination : TRIDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2018 sous le numéro de dépôt 2405

" SOCIETE TRIDIS "

Société par Actions Simplifiée au capital de € 800 000

Siège Social: route nationale 181

60590 TRIE CHATEAU

323 923 110 R.C.S BEAUVAIS

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

60-01
Greffe du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 2405
DU 4 - SEP. 2018

RCS Beauvais

N°

N° de gestion 1982B34

COPIE CERTIFIEE CONFORME



① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS TRIDIS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : ROUTE NATIONALE 181 60590 TRIE CHATEAU			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 2 3 9 2 3 1 1 0 0 0 0 2 3			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le 31/12/2017					
			N-1 31/12/2016					
			But 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	9 910			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	611 959	611 959		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	147 866	147 428	438	3 874
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	762 551	8 104	754 447	445 258
		Constructions	AP	AQ	9 261 090	4 592 177	4 668 913	3 244 100
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	756 648	654 997	101 651	222 298
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 423 220	6 186 940	2 236 280	1 640 899
		Immobilisations en cours	AV	AW	39 338		39 338	624 361
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				18 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	1 656 548		1 656 548	1 499 678
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	50 415		50 415	50 090
TOTAL (II)			BJ	BK	21 719 543	11 599 555	10 119 988	7 748 559
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	8 251 696	25 500	8 226 196	7 845 106
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	659 420	10 571	648 849	382 422
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 545 097		3 545 097	4 248 121
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	1 185 538		1 185 538	1 112 583	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	123 358		123 358	134 640	
	TOTAL (III)	CJ	CK	13 765 108	36 071	13 729 037	13 722 871	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	35 484 651	11 635 626	23 849 026	21 471 430	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise SAS TRIDIS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	5 483 639	5 472 678
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 901 587	1 710 961
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	637 492	605 481
	TOTAL (I)	DL	8 902 718	8 669 120
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 650	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	8 650	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 695 138	3 712 104
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 529	464 403
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 241 455	5 768 144
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 517 817	2 458 699
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	49 413	254 814
	Autres dettes	EA	432 306	144 147
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	14 937 658	12 802 310	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	23 849 026	21 471 430	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 477 944	10 645 423
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	733 919	1 192 680

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En

Désignation de l'entreprise : SAS TRIDIS						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	68 099 797	FB		FC	68 099 797	64 390 097	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	65 332	FE		FF	65 332	55 672	
		FG	2 051 652	FH		FI	2 051 652	1 386 897	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	70 216 781	FK		FL	70 216 781	65 832 666	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	15 261	7 223	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	348 722	429 402	
	Autres produits (1) (11)					FQ	72 168	92 782	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	70 652 931	66 362 073
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	52 456 955	50 043 874	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(34 569)	(676 847)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	195 953	171 469	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 940 018	5 390 305	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 180 491	1 119 815	
	Salaires et traitements *					FY	5 503 715	4 900 857	
	Charges sociales (10)					FZ	1 957 763	1 843 021	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	788 718	757 776
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	29 138	146 110
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	34 521	116 308	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	68 052 704	63 812 688
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH	1 938	455	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI	131	282	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	313	313	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	21 250	35 359	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	10		
Total des produits financiers (V)						GP	21 573	35 672	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	51 416	35 815	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		71	
Total des charges financières (VI)						GU	51 416	35 886	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(29 843)	(214)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 572 192	2 549 344	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise SAS TRIDIS				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	8 547		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	310 165		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	19 380	193 841	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	338 091	193 841	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	90	1 998	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	165 160		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	80 705	56 113	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	245 954	58 111	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	92 137	135 730	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	225 128	250 428	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	537 613	723 686	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	71 014 533	66 592 041	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	69 112 946	64 881 081	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	1 901 587	1 710 961	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	205 033	72 225
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	6 653	6 811
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7)	Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				245 954		338 091	
(8)	Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	
Remboursement frais d'huissier						910	
Provision dégrèvement CVAE						7 637	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EM

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **23 849 026 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **71 014 533 euros** et un total charges de **69 112 946 euros**, dégageant ainsi un résultat de **1 901 587 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12 mois**.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12 avril 2018 par les dirigeants de l'entreprise

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

*Logiciel	1 an
*Structure	30 ans
*Structure (amortissement fiscal)	20 ans
*VRD, parking, clôture	20 ans
*Etanchéité, couverture et bardages	15 ans
*Carrelage	20 ans
*Serrurerie	10 ans
*Electricité, plomberie	10 ans
*Sprinkler	20 ans
*Climatisation	10 ans
*Aménagements station	10 ans
*Autres aménagements	8 ans
*Installations techniques	5 ans
*Matériels et outillages	5 ans
*Installations générales	5 ans
*Matériel de bureau informatique	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 341 507 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 -Charges de personnel-CICE.

Règles et Méthodes Comptables

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice. Le CICE reçu a été utilisé pour le financement d'investissements.

Autres informations

Depuis l'exercice clos le 31/12/2013, les comptes de TRIDIS sont consolidés par la société FINANCIERE TRIDIS.

Honoraires commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'année 2017 s'élèvent à 22040 €.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2017

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités amendes	90	
Valeur nette comptable éts cédés	165 160	
Amortissements exceptionnels	23 377	
Dot amort dérogatoires	48 678	
Dotations prov pour risque	8 650	
Provision dégrèvement CVAE		7 637
Produit cession éts actifs cédés		310 165
Reprise amort dérogatoires		16 667
Rembt assurance location véhicules		2 713
Remboursement frais huissier		910
Totalisation	245 954	338 091

Désignation de l'entreprise **SAS TRIDIS**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	147 866	KE		KF	623 192	
CORPORELLES	Terrains				KG	452 332	KH		KI	310 219	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	7 678 868	KK		KL	1 720 611
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants	M3		KS	821 772	KT	61 447
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	6 545 048	KW		KX	1 221 673
		Matériel de transport *				KY	8 287	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	812 389	LC		LD	160 717
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	624 361	LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	16 943 056	LO		LP	3 474 667	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	18 000	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	1 499 678	1R		1S	180 282		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	50 090	1U		1V	455		
TOTAL IV				LQ	1 567 768	LR		LS	180 737		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	18 658 690	ØH		ØJ	4 278 596		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	1 323	LW	769 734	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	762 551	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	138 388	MB	9 261 090	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	126 571	MK	756 648	ML	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	247 785	MN	7 518 936	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	8 287	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	77 109	MT	895 997	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	585 024	MZ		NA	39 338	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	585 024	NG	589 853	NH	19 242 846	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX	18 000	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B	23 412	2C	1 656 548	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	131	2F	50 415	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	41 543	NK	1 706 963	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	585 024	ØK	632 718	ØL	21 719 543	ØM			

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TRIDIS										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	1 323	EL		EM	1 323	EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	153 902	PF	3 436	PG		PH	157 338	
Terrains			PI	7 074	PJ	1 030	PK		PL	8 104	
Constructions	Sur sol propre	PM	4 434 768	PN	292 040	PO	134 631	PQ	4 592 177		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	619 295	QA	52 022	QB	16 320	QC	654 997	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	5 227 926	QE	391 662	QF	247 784	QG	5 371 804		
	Matériel de transport	QH	8 287	QI		QJ		QK	8 287		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	784 314	QM	71 904	QN	49 369	QO	806 850		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	11 081 663	QV	808 659	QW	448 105	QX	11 442 217	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	11 236 888	ØP	812 095	ØQ	449 428	ØR	11 599 555	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et in form. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EM

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS TRIDIS**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	48 678	16 667	637 492
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	48 678	16 667	637 492
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	8 650	4C	8 650
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	8 650	TW	8 650
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	25 500	128 642	25 500
	Sur comptes clients	6T	8 150	15 047	10 571
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	33 650	143 689	36 071
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	90 978	160 356	682 213
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	29 138	143 689	
		UG		UH	
		UJ	57 328	16 667	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS TRIDIS										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT	50 415	UV	50 415	UW					
	Clients douteux ou litigieux	VA	11 463		11 463						
	Autres créances clients	UX	647 957		647 957						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	10 162		10 162						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	8 209		8 209						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	455 677		455 677					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	7 637		7 637					
	Groupe et associés (2)	VC	1 349 555		1 349 555						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 713 857		1 713 857						
	Charges constatées d'avance	VS	123 358		123 358						
	TOTAUX		VT	4 378 290	VU	4 378 290	VV				
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE									
RENOIS	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
DE L'PASSIF	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	733 919		733 919					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	3 961 219		501 505	2 030 157		1 429 556		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	1 529		1 529						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	7 241 455		7 241 455						
	Personnel et comptes rattachés	8C	854 193		854 193						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	896 763		896 763						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	561 128		561 128					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	205 733		205 733					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	49 413		49 413						
	Groupe et associés (2)	VI									
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	432 306		432 306						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTAUX		VY	14 937 658	VZ	11 477 944	2 030 157		1 429 556			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 160 747	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	425 333	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12 /2017

TRIDIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 800 000 Euro

Route Nationale 181
60590 TRIE-CHATEAU

SAS TRIDIS**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2017**

A l'Assemblée Générale des associés de la SAS TRIDIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS TRIDIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

SAS TRIDIS**- 2 -****Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Conformément aux paragraphes, pages 33 et 34 de l'Annexe, « Transmission Universelle du Patrimoine » & « Mali technique résultant des TUP » :

- Le Comité Directeur du 2 novembre 2016 a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation des sociétés « TRIDIS EVASION » et « TRIDIS BEAUTE » afin de simplifier la structure juridique du groupe. La dissolution sans liquidation a entraîné la Transmission Universelle du Patrimoine des sociétés « TRIDIS EVASION » et « TRIDIS BEAUTE », à l'issue du délai d'opposition des créanciers, soit le 12 janvier 2017. Il a été donné un effet fiscal rétroactif à la dissolution sans liquidation des sociétés « TRIDIS EVASION » et « TRIDIS BEAUTE » au 1^{er} janvier 2017.
- Les Transmissions Universelles de Patrimoine des sociétés « TRIDIS EVASION » et « TRIDIS BEAUTE » ont fait apparaître un malus technique s'élevant respectivement à :
 - o 273 513 € pour « TRIDIS EVASION » ;
 - o 338 445 € pour « TRIDIS BEAUTE ».

Ces mali techniques ont été affectés au Fonds de Commerce.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

SAS TRIDIS**- 3 -****Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur du 12 avril 2018.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SAS TRIDIS**- 5 -**

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, le 13 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
C.G.E.C. SERVAL & ASSOCIÉS

Morand VAUCHY
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

" SOCIETE TRIDIS "

Société par Actions Simplifiée au capital de € 800 000
Siège Social: Route nationale 181
60590 TRIE CHATEAU

323 923 110 R.C.S BEAUVAIS

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 28 JUIN 2018**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à €1.901.587,06, dont €341.507 de CICE, à savoir :

- affectation de la quote-part du résultat correspondant au CICE à la réserve facultative.....€341.507,
- distribution du solde aux associés à titre de dividendes, soit la somme de€1.560.080,06.

L'Assemblée Générale décide également de prélever la somme de €339.919,94 sur la réserve facultative antérieure, afin de distribuer la somme globale de €1.900.000.

En conséquence, chaque action donnera droit à son titulaire à un dividende de €38.

Le dividende est payable au siège social, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018:

1 - Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €80.000, soit 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de €5.483.638,83 à €5.485.225,89.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices :

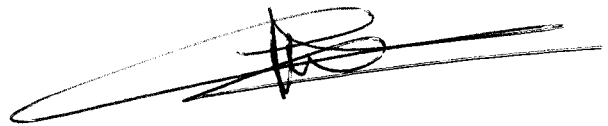
* par décision de l'Assemblée Générale en date du 11 juin 2015, la somme globale de €1.700.000, soit un dividende de €34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

* par décision de l'Assemblée Générale en date du 9 juin 2016, la somme globale de €1.700.000, soit un dividende de €34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

* par décision de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017, la somme globale de €1.700.000, soit un dividende de €34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'B' shape with a horizontal line extending to the right.